

(19)



(11)

EP 2 079 339 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
13.02.2013 Bulletin 2013/07

(51) Int Cl.:
A45C 11/18 ^(2006.01) **B42F 17/34** ^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **07858473.7**

(86) Numéro de dépôt international:
PCT/FR2007/001716

(22) Date de dépôt: **17.10.2007**

(87) Numéro de publication internationale:
WO 2008/050000 (02.05.2008 Gazette 2008/18)

(54) **PORTE-DOCUMENTS À ÉPAISSEUR RÉDUIT**

DOKUMENTENFACH VON REDUZIERTER DICKE

REDUCED THICKNESS DOCUMENT CASE

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL PL PT RO SE
SI SK TR**

(30) Priorité: **18.10.2006 FR 0609116**

(43) Date de publication de la demande:
22.07.2009 Bulletin 2009/30

(73) Titulaire: **MORAND, Pascal François Jean
75016 Paris (FR)**

(72) Inventeur: **MORAND Pascal
75016 Paris (FR)**

(74) Mandataire: **de Kernier, Gabriel
Cabinet Netter
Conseils en Propriété Industrielle
36, avenue Hoche
75008 Paris (FR)**

(56) Documents cités:
**EP-A- 0 562 416 EP-A1- 1 142 503
FR-A- 2 551 330 US-A- 3 946 781**

EP 2 079 339 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention concerne un porte-documents destiné à recevoir une pluralité de documents de format normalisé, tel qu'un portefeuille destiné à recevoir des documents du format des cartes de crédit ou des cartes de visite ou une sacoche destinée à recevoir des dossiers de tout format normalisé ou des feuillets.

[0002] Pour de nombreux documents tels que la carte vitale, les cartes de fidélité de magasins, les cartes d'abonnements et les cartes de licence sportive, on a adopté le format des cartes de crédit. On arrive rapidement à un nombre important de cartes qui doivent être insérées dans un portefeuille.

[0003] On utilise souvent des portefeuilles comportant au moins deux volets articulés l'un sur l'autre, les cartes étant insérées isolément dans des pochettes disposées en recouvrement avec un décalage, leur ouverture étant parallèle ou perpendiculaire à l'axe d'articulation des volets, de manière à ce que les cartes soient disposées en gradins en présentant un bord visible non recouvert. On peut ainsi identifier une carte par son bord visible et l'extraire facilement de sa pochette pour l'utiliser (voir par exemple US3,946,781).

[0004] Les cartes se trouvent en recouvrement en formant une sorte d'escalier et il en résulte une épaisseur importante à l'endroit où le maximum de cartes se trouvent l'une sur l'autre. Chaque volet présente en profil une forme sensiblement triangulaire. Les pochettes sont disposées de manière symétrique par rapport à l'axe d'articulation des deux volets et, quand on referme le portefeuille, les deux parties les plus épaisses des deux volets se trouvent en face l'une de l'autre de telle sorte qu'il en résulte une surépaisseur importante qui crée un renflement sur l'un des côtés des volets en position de fermeture et interdit de la placer dans une poche de faible épaisseur, telle que les poches arrière des pantalons ou les poches de chemise.

[0005] De la même manière, les personnes qui doivent transporter un nombre important de dossiers, par exemple les dossiers des clients pour un représentant, souhaitent pouvoir loger leurs dossiers isolément également en gradins dans une sacoche à deux volets de manière à pouvoir les identifier et les extraire rapidement et dans ce cas, on désire aussi limiter le volume de la sacoche.

[0006] Le problème à la base de l'invention est de fournir un porte-documents du type précité dont l'épaisseur soit réduite, en évitant le renflement précité.

[0007] Un autre objet de l'invention est de réduire le coût de fabrication d'un tel porte-documents.

[0008] Encore un autre objet de l'invention est de fournir un porte-documents qui peut recevoir un grand nombre de documents de plusieurs formats (A4 ou autre).

[0009] A cet effet, l'invention prévoit que, pour deux volets adjacents, les pochettes sont disposées avec la même direction d'insertion, le document le plus élevé d'un des volets est adjacent au document le plus bas de l'autre volet, de telle sorte que, lorsque les deux volets

sont repliés l'un sur l'autre, les deux séries de gradins sont imbriquées l'une dans l'autre de manière à réduire l'épaisseur du portefeuille ou porte-document.

[0010] De cette manière, on diminue le renflement, les sections les plus épaisses des deux volets étant en opposition quand le porte-documents est refermé. On peut ainsi réaliser un portefeuille à deux volets comportant un nombre maximal de documents dans une épaisseur minimale.

[0011] Selon une autre caractéristique de l'invention, la série des gradins d'un volet est constituée par une feuille repliée sur elle-même en zigzag, la distance entre deux pliures ayant, de manière alternée, deux valeurs différentes, une valeur égale au côté du document à insérer qui est perpendiculaire à l'ouverture de la pochette et une valeur légèrement inférieure pour permettre de saisir le document, les bords des côtés en zigzag de la feuille étant fixés les uns sur les autres et l'ensemble des pochettes de tous les volets est réalisé dans une seule feuille.

[0012] Cette disposition permet de simplifier la fabrication du porte-documents et de réduire son prix de revient.

[0013] Avantagusement, les bords des côtés en zigzag de la feuille sont fixés les uns sur les autres par une couture. On obtient un pincement des pochettes sur le côté, ce qui évite que les documents ne tombent de la pochette.

[0014] Selon encore une autre caractéristique de l'invention, le porte-documents comporte un troisième volet intercalaire qui est articulé sur un des autres volets, qui, en position de fermeture, est rabattu sur un des deux autres volets et qui comporte des pochettes sur ses deux faces, les séries de pochettes de ses deux faces étant disposées de manière antisymétrique de telle sorte que, en position de fermeture, la série de gradins de chaque face du troisième volet intercalaire soit imbriquée dans la série de gradins de la face intérieure de l'un des deux premiers volets et en ce que la largeur du pli d'aisance séparant les deux premiers volets correspond sensiblement à 2 n fois l'épaisseur d'un document inséré, n étant le nombre de documents pouvant être inséré dans un volet.

[0015] Selon encore une autre caractéristique de l'invention, un ensemble de deux volets adjacents comporte une poche latérale extérieure s'étendant sur toute la longueur et dont l'ouverture est perpendiculaire à l'axe d'articulation.

[0016] Cette poche latérale peut recevoir des documents de grande longueur tels que des billets de banque et des papiers d'identité.

[0017] Selon encore une autre caractéristique de l'invention, le côté des volets qui est parallèle à l'axe d'articulation est sensiblement plus grand que le double de la largeur des cartes de crédit et chaque volet comporte successivement trois pochettes destinées à recevoir un document du format carte de crédit disposé parallèlement à l'axe d'articulation des deux volets, puis deux

séries de deux pochettes adjacentes destinées à recevoir un document du format carte de crédit disposé transversalement à l'axe d'articulation des deux volets.

[0018] Cela permet de réaliser un portefeuille de dimensions réduites à deux volets qui contient 14 documents du format carte de crédit.

[0019] Avantageusement, au moins un volet comporte en outre au moins une pochette plus large destinée à des documents de plus grandes dimensions.

[0020] Cela permet de loger des documents officiels dont les dimensions sont plus grandes que celles des cartes de crédit, par exemple des papiers officiels tels que la carte d'identité, le permis de conduire, la nouvelle carte grise européenne, etc..

[0021] Avantageusement, la poche latérale extérieure peut comporter une séparation intérieure. Cela permet de loger des documents de dimensions différentes, tels que des cartes de visite.

[0022] Selon encore une autre caractéristique de l'invention, le porte-documents comporte un insert constitué par un volet unique qui est monté à articulation sur une languette pouvant être insérée dans une poche intérieure d'un volet et qui comporte, sur une de ses faces, une série de gradins dont l'ouverture est parallèle à l'axe d'articulation, ladite languette étant repliée sur les pochettes en position de rangement dans une poche de vêtement.

[0023] De cette manière, on peut disposer d'un porte-cartes amovible qui peut être utilisé séparément ou inséré dans un portefeuille. Lorsqu'il est utilisé séparément et placé, par exemple, dans une poche de chemise ou une poche extérieure de veste de costume, les documents qu'il contient sont protégés contre la formation d'électricité statique qui peut endommager les documents comportant des éléments électronique ou magnétiques, tels que les cartes de crédit, les cartes mémoires ou des titres de transport.

[0024] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description qui suit, faite à titre illustratif et nullement limitatif, en se référant aux dessins ci-annexés sur lesquels:

les figures 1 a 1g sont des schémas explicatifs de l'invention,

la figure 2 est une vue schématique en coupe longitudinale d'un portefeuille à 2 volets destiné à recevoir des documents du format carte de crédit

la figure 3 est une vue schématique en coupe du portefeuille de la figure 3,

les figures 4 à 6 sont des schémas explicatifs d'un mode de réalisation des pochettes,

la figure 7 est un schéma montrant un point de couture,

les figures 8 à 11 sont des schémas explicatifs d'un mode de réalisation d'un portefeuille à 3 volets et 4 gradins de pochettes,

la figure 12 est une vue schématique en coupe de la poche latérale extérieure d'un portefeuille à 2 volets au moins,

la figure 13 est une vue de face d'un volet d'un portefeuille de dimensions réduites à 7 cartes par volet, la figure 14 est une vue schématique en perspective d'un porte-cartes constitué par un volet unique comportant une languette pouvant être insérée dans une poche intérieure d'un volet,

les figures 15 et 16 et 20 illustrent trois modes de réalisation de portefeuille à quatre volets selon l'invention,

la figure 17 représente un exemple de réalisation d'un rabat fixé sur un volet, en position d'ouverture, la figure 18 représente un portefeuille comportant deux rabats en position de fermeture

la figure 19 représente un volet comportant une double poche dont l'une des deux entrées reçoit la languette d'un insert à volet unique (figure 14).

La figure 21 explique avec ce schéma en coupe, la manière dont est réalisé, par pliage en zig-zag, un insert à languette, comportant un gradin sur chacune de ses faces, avec une seule et même bande, les figures 22a, 22b, 22c, 22d présentent les étapes de repliement d'une portefeuille à trois volets, qui permettent d'assurer une sécurité de rangement optimale,

la figure 23 est un schéma de portefeuille avec sur chacun des volets une poche située sous les gradins de pochettes et dont l'ouverture perpendiculaire à l'axe d'articulation permet le rangement de documents de taille supérieure à celle des documents des gradins.

Les figures 24a et 24b présentent les étapes de repliement d'un portefeuille à deux volets et deux inserts, chacun d'eux étant situé à une extrémité du portefeuille, permettant de sécuriser le rangement des cartes et d'augmenter la capacité du portefeuille, les faces extérieures de chacun des inserts comportant une pochette à fenêtre.

Les figures 24c et 24d présentent ces pochettes à fenêtre munies de fermetures à glissière qui ainsi disposées se replient par complémentarité de forme. La figure 25 présente un portefeuille de dimensions réduites à trois volets, chaque volet pouvant contenir jusqu'à dix cartes.

Les figures 25a et 25b représentent un portefeuille à 3 volets comportant sur le volet d'extrémité le plus à droite, un ensemble de pochettes superposées de plus en plus petites pour recevoir des documents de formats différents, avec un rabat à fenêtres se repliant sur lesdites pochettes en position de fermeture tel que présenté sur la figure 25c.

[0025] Les figures 1a à 1g sont des schémas explicatifs du principe de l'invention. On voit sur la figure 1a un porte-cartes de type connu qui est constitué de 2 volets 1 et 2 qui pivotent autour d'un axe d'articulation 3. Chaque volet comporte des pochettes 4 qui sont destinées à recevoir des documents du format carte de crédit et décalées l'une par rapport à l'autre, leurs ouvertures 7 étant dirigées

vers l'axe d'articulation 3, les séries de gradins des volets 1 et 2 étant disposées symétriquement par rapport à l'axe d'articulation 3. Dans le cas de la figure 1b, les pochettes 4' sont perpendiculaires à l'axe d'articulation 3'. La profondeur 5 d'une pochette 4 ou 4' est plus petite que la largeur 6 d'une carte de telle sorte qu'un bord de la carte est visible dans l'espace séparant deux ouvertures 7 successives. En position de fermeture (figure 1e), les deux volets sont repliés l'un sur l'autre, les pochettes des deux volets étant en contact.

[0026] Il y a 5 pochettes par volet et on peut constater que les cartes 8 logées dans les pochettes 4 sont en recouvrement les unes au dessus des autres, comme cela est représenté schématiquement sur la figure 1c. Dans l'exemple de la figure 1a, l'extrémité visible de la première carte insérée dans la pochette opposée à l'axe d'articulation 3 est en recouvrement avec les quatre cartes suivantes. Il en résulte, après repliement (figures 1d et 1d'), un profil en gradins schématisé en triangle constituant un renflement comme représenté sur la figure 1 d ou 1d' dans le cas de la figure 1b. Lorsque les deux séries de gradins sont disposées symétriquement dans le porte-cartes connu de la figure 1 a ou 1b, en position de fermeture, comme représenté sur la figure 1e, les surépaisseurs des deux triangles sont l'une sur l'autre et on obtient un porte-cartes qui est très épais et aura du mal à entrer dans une poche de vêtement étroite, telle que la poche arrière d'un pantalon, la poche d'une chemise ou la poche extérieure de la veste d'un costume.

[0027] Conformément à la présente invention, pour deux volets adjacents, les pochettes sont disposées avec la même direction d'insertion, le document le plus élevé d'un des volets est adjacent au document le plus bas de l'autre volet, de telle sorte que, lorsque les deux volets sont repliés l'un sur l'autre, les deux séries de gradins sont imbriquées l'une dans l'autre de manière à réduire l'épaisseur du portefeuille ou porte-document. Cela est schématisé sur la figure 1f et, dans la position de fermeture, comme représenté sur la figure 1g, les triangles des deux volets sont opposés et il y a une compensation des surépaisseurs de telle sorte que l'épaisseur globale du porte-cartes est nettement réduite.

[0028] Sur les figures 2 et 3, on a représenté, de manière schématique, en coupes longitudinale et transversale, un portefeuille à deux volets conforme à la présente invention qui comporte une poche latérale extérieure. On voit que les deux séries de gradins 11 et 12 ont une face intérieure commune 13. Une poche latérale extérieure est ménagée sur la face extérieure de cette face intérieure commune 13, elle comporte deux compartiments 14 et 15 destinés à recevoir des documents de grandes dimensions tels que des billets de banque et des papiers d'identité. Dans le compartiment intérieur 14, on prévoit une pochette 16 de faible longueur et de largeur inférieure à celle d'un volet pour recevoir, par exemple, des cartes de visite.

[0029] Sur la figure 3, qui est une coupe transversale au niveau de la petite poche 16, on voit que la poche est

réalisée au moyen d'une feuille 17 pliée trois fois en zigzag.

[0030] Les figures 4 à 6 décrivent un mode de réalisation des pochettes en gradins. Sur la figure 4, on voit une feuille 21 en matière souple et pliable, telle qu'une doublure en toile, dans laquelle on réalise des lignes transversales de pliage 22 à 25. La distance entre deux lignes de pliage adjacentes a, de manière alternée, deux valeurs différentes, une valeur égale à la dimension du côté du document à insérer qui est perpendiculaire à l'ouverture de la pochette et une valeur légèrement inférieure, les bords des côtés en zigzag de la feuille étant fixés les uns sur les autres, à savoir que la distance entre les deux lignes 23 et 24 est égale à la largeur d'une carte de crédit et correspond à la profondeur d'une pochette et que la distance entre les deux lignes 22 et 24 et 25 est légèrement inférieure à cette largeur, par exemple d'environ 9 mm. La feuille 21 est ensuite repliée en zigzag comme représenté sur la figure 5, les bords des côtés en zigzag de la feuille 21 sont alors fixés les uns sur les autres de manière à obtenir trois pochettes comme représenté sur la figure 6. Sur ces figures 4 à 6, on n'a représenté, pour des raisons de clarté que trois pochettes avec une feuille comportant six parties repliées selon cinq pliures, mais, en réalité on réalise des séries comportant beaucoup plus de pochettes par volet, par exemple 10 pour des documents de format carte de crédit, la longueur de chaque volet étant alors de 14 cm environ.

[0031] Sur l'ensemble obtenu de la figure 6, on peut, pour des raisons d'esthétique, fixer une couverture de finition, par exemple en cuir, sur au moins une partie de l'ensemble des pochettes. Avantagusement, on peut prévoir de découper une fenêtre 28, dans la partie de la couverture de finition qui recouvre la première pochette pour mieux visualiser la carte disposée dans cette pochette ; cette fenêtre peut être fermée au moyen d'un élément transparent.

[0032] Conformément à l'invention, on dépose un cordon 20 en matière souple sur les bords de la feuille 21 lorsque celle-ci n'est pas encore pliée (voir figure 4). Ce cordon souple 20 est disposé à l'endroit où l'on réalise la fixation des bords.

[0033] La présence de ce cordon souple 20 permet d'obtenir un effet de pincement des bords des cartes insérées dans les pochettes de telle sorte que les cartes soient bien maintenues dans les pochettes et ne puissent pas s'échapper.

[0034] Avantagusement, on peut découper la feuille 21 au niveau d'une pliure sur deux comme représenté sur les figures 4 et 5. On obtient une échancrure 26 de forme sensiblement elliptique sur les pliures 22 et 24 au niveau du nez des gradins. Quand les bords de la feuille 21 sont fixés pour réaliser les pochettes, comme représenté sur la figure 6, on obtient un évidement 27 qui permet de saisir plus facilement la carte que l'on veut l'extraire. Par ailleurs, dans le cas où l'on prévoit une couverture de finition, cet évidement 27 laisse voir la feuille de réalisation des pochettes, ce qui signale une pochette

vide.

[0035] Lorsque le porte-documents comporte plusieurs séries de pochettes, l'ensemble de ces pochettes est réalisé dans une feuille unique en ménageant une partie non repliée entre deux séries de pochettes qui correspond à l'axe d'articulation. On obtient alors une feuille continue intérieure sur laquelle se trouvent les différentes séries de pochettes qui constituent des séries successives de gradins orientés dans le même sens.

[0036] La fixation des bords les uns sur les autres est avantageusement effectuée par couture, par exemple au moyen d'un point à enroulement comme représenté sur la figure 7. Le fil de couture passe au dessus des côtés de la feuille sur une distance D, puis il passe en dessous en sens inverse sur une distance d qui est plus petite, par exemple la moitié de D, ensuite on fait repasser le fil au dessus sur la distance D et ainsi de suite. S'il y a un cordon souple 20, comme décrit sur la figure 6, la couture est effectuée sur le cordon souple ou en bordure de ce cordon à l'extérieur de la pochette de manière à obtenir un pincement efficace sans écrasement.

[0037] Les figures 8 à 11 représentent un mode de réalisation d'un portefeuille qui comporte 3 volets, mais 4 séries de gradins. Comme indiqué plus haut, l'ensemble des séries de gradins 31 à 34 est réalisé avec une seule feuille en étant séparées par des parties non repliées de la feuille 35 à 37 qui sont disposées au niveau des axes d'articulation des volets et qui constituent des plis d'aisance. On peut voir que toutes les séries de gradins sont orientées dans la même direction.

[0038] Un des volets 38 est obtenu en repliant les deux séries de gradins 33 et 34 l'une sur l'autre comme représenté sur les figures 9 et 10. On obtient alors trois volets, deux premiers volets 39 et 41 qui comportent une seule série de gradins sur leur face intérieure et un troisième volet intercalaire 38 qui, en position de fermeture, se trouve entre les deux autres volets et qui comporte des pochettes sur ses deux faces. Pour fermer le portefeuille, on replie d'abord le troisième volet intercalaire 38 sur le premier volet 39 et on rabat ensuite l'ensemble obtenu sur le premier volet 41. On peut constater sur la figure 11, que, conformément à l'invention, l'imbrication des séries de gradins est réalisée et que l'on réduit notablement l'épaisseur totale du portefeuille qui correspond sensiblement à l'épaisseur de deux séries de gradins.

[0039] La largeur des plis d'aisance 35 à 37 (voir également la figure 2) est adaptée à l'épaisseur cumulée des documents qui se trouvent appliquées les uns sur les autres lorsque le portefeuille est replié et fermé. Plus précisément, si chacun des volets comporte n pochettes, la largeur du pli d'aisance 37 qui se trouve entre les séries de gradins 33 et 34 du volet intermédiaire 38, est sensiblement égale à n fois l'épaisseur d'un document, c'est-à-dire à l'épaisseur du volet intermédiaire 38 et la largeur du pli d'aisance 35 qui sépare les deux premiers volets constitués par les séries de gradins 31 et 32 est sensiblement égale à 2n fois l'épaisseur d'un document, c'est-à-dire à l'épaisseur totale du portefeuille en position de

fermeture.

[0040] La figure 12 représente, en coupe longitudinale schématique, les poches latérales d'un portefeuille à deux compartiments. Un premier compartiment extérieur 51 est destiné, par exemple, à recevoir des papiers d'identité, le deuxième compartiment 52 est destiné, par exemple, à recevoir des billets de banque et il comporte une petite poche 53 destinée à recevoir des cartes de visite.

[0041] La figure 13 représente un volet de portefeuille dans le cas où le côté des volets qui est parallèle à l'axe d'articulation est sensiblement plus grand que le double de la largeur, l, des documents, ce qui permet de prévoir des paires de pochettes 62 ou 63 disposées l'une à côté de l'autre, leur longueur étant perpendiculaire à l'axe d'articulation 64. Dans ce cas on dispose tout d'abord en gradins le nombre maximal, n1, de pochettes "verticales" 62 et 63 qui est déterminé par la longueur du document, L, et la dimension, e, de la partie visible, la dimension, A, du volet qui est perpendiculaire à l'axe d'articulation 64 étant sensiblement égale à $A = L + n1 e$, n1 étant le nombre des paires de documents verticaux.

[0042] Dans la partie libre 65 du volet qui se trouve en dessous des ouvertures des pochettes 62 et 63, on ménage des pochettes "horizontales" 66 dont la largeur correspond à la longueur, L, des documents. Le nombre maximal, n2 de pochettes horizontales est déterminé par la relation :

$$A = l + (n1 + n2) e ; l \text{ étant la largeur des documents.}$$

[0043] Cette disposition permet d'optimiser le nombre des pochettes ; ainsi, dans l'exemple de réalisation qui est représenté sur la figure 13, on a sept pochettes dont, l'ouverture est dirigée vers l'axe d'articulation 64, alors que, si toutes les pochettes sont disposées "horizontalement" comme dans les exemples de réalisation précédents, on ne peut prévoir que cinq pochettes.

[0044] La figure 14 représente, en vue de face, un insert qui est constitué par un volet 71 et une languette 72 qui est articulée sur le volet selon l'axe 73 et qui peut être introduite dans une poche ménagée dans un volet (89) et dont l'ouverture est parallèle à l'axe d'articulation du volet de telle manière que l'insert puisse être à articulation placé entre deux volets d'un portefeuille. Cet insert peut également être commercialisé et utilisé séparément, par exemple dans une poche de chemise.

[0045] Cet insert comporte, sur au moins une de ses faces, des pochettes 74 et lorsqu'il est utilisé séparément, en position de fermeture, la languette 72 est rabattue sur ces pochettes 74. Cette languette protège les documents contre un frottement lorsque l'insert est placé dans une poche, cela permet d'éviter, en particulier, des phénomènes d'électricité statique qui peuvent endommager des documents comportant des éléments électronique et/ou magnétique, tels que les cartes à puce, les titres de transport et les cartes mémoire.

[0046] Cet insert peut comporter aussi des pochettes

sur sa deuxième face pour des documents insensibles à l'électricité statique. On peut aussi prévoir une poche latérale pour recevoir quelques billets de banque. Ainsi on peut réaliser un insert comportant sur une face, une série de pochettes en gradins pour les cartes de crédit les plus utilisées, sur l'autre face une ou plusieurs pochettes de plus grandes dimensions pour les papiers d'identité et une poche latérale pour des billets de banque. Un tel insert est utilisé séparément pour emmener avec soi les documents indispensables et être inséré dans un portefeuille à deux volets ou plus qui contient des documents utilisés peu fréquemment et non indispensables.

[0047] Les figures 15 et 16 représentent, en position dépliée, deux exemples de réalisation de portefeuilles selon l'invention. La figure 15 concerne un portefeuille à quatre volets 81 à 84 qui comportent chacun une série de six pochettes "horizontales" et dont les dimensions sont de 11,5 cm x 9,5 cm et qui comprend une poche latérale 85. Les plis d'aisance extérieurs 86 et 87 entre un volet extérieur 81 ou 84 et un volet central 82 ou 83 est de 6 mm environ, c'est-à-dire sensiblement six fois l'épaisseur d'un document et le pli d'aisance intérieur entre les deux volets centraux 82 et 83 a une valeur double qui correspond à l'épaisseur d'un volet extérieur replié sur un volet central. On obtient ainsi un portefeuille qui peut recevoir 24 documents du format carte de crédit, qui a une longueur de 48,7 cm à l'état déplié et dont les dimensions sont sensiblement 11,5 cm x 9,5 cm avec une épaisseur d'environ 15 mm. Il peut donc facilement entrer dans une poche de chemise ou la poche extérieure de la veste d'un costume dont les dimensions sont environ 15 cm x 10 cm.

[0048] La figure 20 représente un portefeuille à 4 volets, chacun des volets ayant la même taille que les volets de la figure 15, mais disposés transversalement, il permet un usage plus adapté à une main de femme, la capacité étant réduite de 15 %. Dans l'espace libre des volets, des pochettes à fenêtre 201, permettent de recevoir des documents ne pouvant prendre place dans les pochettes en gradins, tels que de larges cartes de visite, des photos, des timbres ou des tickets de métro, des reçus de cartes de crédit. L'ouverture de ces pochettes à fenêtre est orientée du même côté que celle des pochettes en gradins. Ainsi, aucun document contenu dans ces différentes pochettes ne peut tomber lorsque le portefeuille est en position de fermeture.

[0049] Le portefeuille représenté sur la figure 16 permet de loger jusqu'à 7 cartes par volet. Il est à quatre volets du type décrit sur la figure 13 comportant chacun quatre pochettes verticales et trois pochettes horizontales et dont les dimensions sont 10,5 cm x 12 cm. Les plis d'aisance extérieurs et intérieur ont une largeur respective de 5 et 10 mm qui est adaptée à l'épaisseur des volets à sept pochettes. A l'état déplié, ce portefeuille a une longueur de 44 cm et en position de fermeture, ses dimensions sont sensiblement 10,5 cm x 12 cm avec une épaisseur maximale d'environ 18 mm. Sa capacité est

de 28 documents du format carte de crédit.

[0050] La figure 17 représente un exemple de réalisation d'un rabat 91 qui est fixé à articulation sur un volet 92 sur le côté du portefeuille, c'est-à-dire sur un côté perpendiculaire à l'axe d'articulation 93. Ce rabat peut comporter une poche sur chacune de ses faces et il est disposé au niveau des nez de gradin constitués par les bords des documents se trouvant dans les pochettes du volet 92 de manière à les recouvrir en position repliée sur le volet 92.

[0051] Sur la figure 18, on a représenté un portefeuille à deux volets comportant chacun 6 pochettes horizontales, chaque volet comprenant un rabat 94 ou 95 qui est en position de fermeture et dont la largeur est légèrement inférieure à la longueur du volet. Quand le portefeuille est replié, les deux rabats 94 et 95 sont disposés l'un à côté de l'autre sans recouvrement de telle sorte que l'on augmente la capacité du portefeuille de 4 documents alors que l'épaisseur est seulement augmentée de 2 fois l'épaisseur d'un document, le pli d'aisance 96 ayant une largeur de 8 mm au lieu de 6. Ce portefeuille à 2 volets peut donc contenir 16 documents dans un volume réduit. Dans le cas où l'on prévoit une couverture de finition, les rabats 94 et 95 masquent les gradins des pochettes, ce qui améliore l'aspect esthétique du portefeuille.

[0052] La figure 19 représente, en coupe longitudinale un volet 101 qui comporte deux poches 102 et 103 disposées tête-bêche dont les ouvertures sont parallèles à l'axe d'articulation 104. Encore une, fois cette double poche est constituée par une feuille repliée en zigzag et dont les bords sont fixés les uns sur les autres. Chacune des poches obtenues peut recevoir un document de grandes dimensions ou la languette 105 d'un insert tel que décrit sur la figure 14.

[0053] Les Porte-documents sont réalisés en fixant les bords des côtés en zigzag de la feuille (21), les uns sur les autres par une couture avec un point à enroulement tel que montré sur la figure 7.

[0054] La figure 21 montre un insert à languette, 210, réalisé par pliage en zig-zag d'une bande 213, de manière à obtenir une succession de pochettes 211, 212, disposées en gradins s'ouvrant alternativement sur les deux faces de l'insert et articulée à une languette 210, de forme rectangulaire destinée à venir s'introduire dans une poche d'un portefeuille. On remarque que dans cet exemple les pochettes 211, 212, de la face intérieure et de la face extérieure sont orientées en sens inverse. La distance entre deux pliures consécutives de la bande 213 a, de manière alternée, une valeur égale à la largeur d'un document à insérer qui est perpendiculaire à l'ouverture de la poche et une valeur inférieure de manière à extraire le document. Avantagusement, le portefeuille pourra comporter des volets comprenant des gradins orientés dans le même sens d'insertion et qui s'imbriquent alors parfaitement avec ceux de l'insert, ce qui permet par exemple de doubler la capacité d'un portefeuille dont les volets comportent un même nombre de gradins que chacune des faces de l'insert.

[0055] Les figures 22a, 22b, 22c, 22d montrent un mode de repliement d'un portefeuille à trois volets, reliés les uns aux autres par deux plis d'aisance 222, 223, de largeur différente. Comme ceci est visible sur la figure 22a, qui montre le portefeuille à l'état déplié, chaque volet comprend une série de cinq pochettes s'ouvrant sur leur partie gauche. Les cinq pochettes de chaque volet s'inscrivent, vues de côté, dans un triangle rectangle (figure 22b). Le pliage du portefeuille s'opère en rabattant le volet le plus à gauche sur le volet central de manière à ce que l'hypoténuse des deux triangles se superposent. On rabat ensuite le volet le plus à droite sur l'empilement constitué par les deux autres volets. Ainsi, en position repliée, le portefeuille présente une épaisseur réduite. En outre, cette solution permet de garantir que les cartes ne tombent, une fois le portefeuille replié. Elle implique que les plis d'aisance 222, 223 soient dimensionnés correctement, le pli d'aisance 223 étant plus grand que le pli d'aisance 222.

[0056] La figure 23 montre un portefeuille comportant deux volets reliés l'un à l'autre par un pli d'aisance. Chacun des volets comporte une zone principale longitudinale dans laquelle est disposée une série de pochettes s'ouvrant d'un même côté, d'une largeur sensiblement inférieure à la largeur du volet, ainsi qu'une zone latérale au niveau de laquelle débouche une poche latérale 231 située sous la zone principale. L'ouverture des pochettes s'étend parallèlement au pli d'aisance tandis que l'ouverture des deux poches 231 s'étend perpendiculairement au dit pli.

Les deux poches présentent des dimensions plus importantes que celles des pochettes et peuvent donc recevoir des documents de taille plus importante pouvant déborder sur les zones latérales, comme par exemple, la carte nationale d'identité, le permis de conduire, la carte d'électeur ou d'assurance santé, la carte verte d'assurance automobile, etc.

[0057] Les figures 24a et 24b montrent un portefeuille à deux volets reliés l'un à l'autre par un pli d'aisance et équipé de deux inserts comprenant chacun une série de pochettes disposées en gradins. Les pochettes de ces inserts s'ouvrent du même côté que les pochettes des volets du portefeuille auxquels ils sont associés. A cet effet, les volets du portefeuille comportent chacun, sous les gradins de pochettes une poche 232 dont l'ouverture s'étend parallèlement au pli d'aisance, le long du bord du volet opposé au dit pli et dans laquelle s'engage un insert correspondant.

Grâce à ces dispositions, en position repliée du portefeuille, la série de pochettes de l'insert et du volet adjacent s'imbriquent l'une dans l'autre de manière à réduire l'épaisseur du portefeuille ou porte-documents, dont la contenance est alors augmentée. De plus, cela permet d'assurer la sécurité de rangement optimale, à l'état replié du portefeuille, les ouvertures des pochettes des volets et des inserts étant tournées vers l'intérieur du portefeuille, ce qui empêche le contenu de ces pochettes de tomber.

Dans cet exemple, la face intérieure de chacun des inserts est munie d'une série de gradins tandis que la face extérieure de chacun de ces inserts est munie d'une poche à fenêtre transparente 248, 249, l'ouverture des pochettes transparentes étant orientée d'un même côté (figure 24b).

Afin de maximiser la contenance de ces pochettes à fenêtre et d'éviter que les documents ou objets qui s'y trouvent n'en tombent, elles sont dans l'exemple de la figure 24c munies chacune d'une fermeture à glissière (246, 247) permettant une fermeture complète de ces pochettes à fenêtre, et équipées d'un soufflet (233) pour en augmenter la contenance.

Ces pochettes à fenêtre de la face extérieure des inserts, équipées de fermeture à glissière, une fois celles-ci refermées, forment deux zones closes pouvant contenir des objets ne pouvant prendre place dans les pochettes des gradins intérieurs du portefeuille, comme par exemple, des pièces de monnaie de différentes devises nationales dont on pourra se saisir facilement, la transparence de la fenêtre favorisant leur identification. A la dernière étape du repliement, les deux volets sur lesquels sont repliés les deux inserts, se replient l'un contre l'autre, les fermetures à glissière des pochettes à fenêtre de la face extérieure des inserts s'imbriquant sans surépaisseur dans l'espace libre des volets 244, 245 (figure 24d).

Sur la figure 24d, les pochettes à fenêtre avec soufflet (233), sont présentées de côté et leur forme en triangle rectangle, permet, au repliement des deux volets du portefeuille, une imbrication parfaite des deux pochettes, par complément de forme. Le portefeuille une fois refermé reste plat et son épaisseur est minimisée.

[0058] La figure 25 montre un portefeuille, de même dimensions que celui de la figure 16, à trois volets reliés par des plis d'aisance (252) comportant chacun des pochettes disposées en gradins, certaines d'entre elles pouvant recevoir des mini-cartes de fidélité ou des tickets, les mini-cartes de fidélité ayant une longueur L1 égale au tiers de la longueur L des cartes de fidélité au format cartes de crédit, toutes ayant une largeur I.

[0059] La figure 25 représente un portefeuille dont la largeur B est sensiblement plus grande que le double de la largeur I des documents. On dispose tout d'abord sur chacun des volets et en gradins le nombre maximal n1 de paires de pochettes verticales (256, 257) disposées l'une à côté de l'autre, qui est déterminé par la longueur L du document et la dimension e de la partie visible, la dimension A du volet qui est perpendiculaire à l'axe d'articulation des volets étant sensiblement égale à : $A = L + n1e$.

La largeur B du portefeuille étant également sensiblement plus grande que les quatre tiers de la longueur L des documents, on ménage dans l'espace libre du volet (258), deux gradins de pochettes horizontales, l'un de largeur égale à la longueur L des documents et l'autre de largeur L/3 des documents. Le nombre maximal de pochettes de chacun des gradins est n2 déterminé par la relation : $A = I + (n1+n2)e$, I étant la largeur des docu-

ments. Cette disposition permet d'optimiser le nombre de pochettes ; ainsi dans l'exemple de la figure 25, le nombre de pochettes pour les cartes de crédit est identique pour les trois volets (253, 259) mais pour les deux volets les plus à gauche, elle permet en plus de recevoir 3 pochettes pour les mi-cartes de fidélité (250, 251), soient 10 pochettes au lieu de 7 pour le dernier volet, le volet le plus à droite.

[0060] La figure 25a montre un portefeuille en position d'ouverture, comportant sur le volet d'extrémité le plus à droite, une zone de rangement permettant de loger des documents ne pouvant prendre place dans les pochettes des deux volets les plus à gauche, lesdits documents pouvant avoir des formats différents. Cette zone de rangement est constituée d'un ensemble de pochettes superposées (263), ouvertes sur deux de leurs quatre côtés, d'une part le côté parallèle à l'axe d'articulation du volet et d'autre part l'un des côtés perpendiculaires audit axe, côté où est fixé le rabat (261) de forme rectangulaire dont les dimensions sont sensiblement égales à celles du volet et relié audit volet par un plis d'aisance (260), ce rabat comportant sur chacune de ses faces une pochette à fenêtre (262) dont l'ouverture est dirigée vers le plis d'aisance (252). Ces pochettes superposées, sont de plus en plus petites, la largeur et la longueur de la pochette située au-dessus étant sensiblement et respectivement plus faibles que la largeur (265) et la longueur (266) de la pochette située en dessous, afin que le document placé dans la pochette du dessous dépasse suffisamment pour permettre de l'identifier et de le saisir.

La figure 25b montre un portefeuille de même type dont la zone de rangement pour documents aux formats différents est constituée également d'un ensemble de pochettes superposées selon le même principe que sur la figure 25a mais d'une forme différente, à pan coupé, la partie recouverte de chacun des documents placés dans les pochettes étant plus faible. Le placement et l'extraction du document dans chacune des pochettes (263) en sont alors facilités. Cette forme à pan coupé est obtenue en pratiquant sur les pochettes rectangulaires de la zone de rangement de la figure 25a, une découpe parallèle à la diagonale de ladite pochette, de telle sorte que la pochette à pan coupé ait une surface un peu supérieure à la moitié de la pochette rectangulaire avant découpe. La distance entre la diagonale et la parallèle (267) selon laquelle les pochettes sont découpées étant sensiblement égale à la différence entre les largeurs (265) et les longueurs (266) de deux pochettes contiguës et superposées.

Ainsi protégés, les documents placés dans cette zone de rangement sont rangés à plat ce qui permet, le rabat (261) étant replié sur lesdits documents, de minimiser l'épaisseur du portefeuille qui reste plat en position de fermeture et d'éviter que les documents n'en tombent.

[0061] L'invention permet de réaliser toute une gamme de portefeuilles adaptés aux besoins des utilisateurs. Les dimensions des pochettes peuvent être adaptées aux formats de tous les types de documents tels que les car-

tes de crédit (5,4 x 8,5 cm), les cartes de visite (7,5 x 12,5 cm), les mini-cartes de fidélité (5,4 x 2,83 cm), les nouveaux formats des papiers officiels tels que permis de conduire (7,5 x 11 cm), carte d'identité (7,2 x 10,3 cm), etc.. On peut également prévoir des pochettes pour des éléments tels que des cartes mémoire, des batteries plates d'appareil photo ou de téléphone, les titres de transport permanents par exemple pour le métro ou les péages d'autoroute.

[0062] L'utilisation d'un insert permet d'emmener avec soi seulement les documents les plus importants, l'insert comportant une série de gradins sur une de ses faces pour les documents sensibles à l'électricité statique que vient protéger la languette et plusieurs poches sur son autre face. L'invention a été décrite en détail avec des exemples de portefeuilles destinés à recevoir des documents personnels, mais elle s'applique bien évidemment à tout porte-documents. En particulier, on peut concevoir des serviettes ou sacoches comportant deux volets comprenant des séries de pochettes formant des séries de gradins s'imbriquant les uns dans les autres pour réduire l'épaisseur de la serviette. Une telle serviette peut par exemple contenir des fiches client ou des échantillons de produits pour des représentants ou des livreurs, ces fiches ou échantillons, par exemple de moquette ou de papiers peints, étant facilement repérables et pouvant être extraits aisément.

30 Revendications

1. Porte-documents destiné à recevoir une pluralité de documents (8 ; 62,63) de format normalisé, tel qu'un portefeuille destiné à recevoir des documents du format des cartes de crédit ou des cartes de visite ou une sacochette destinée à recevoir une pluralité de documents de plusieurs formats, A4 ou autre, comportant au moins deux premiers volets articulés l'un sur l'autre, chaque volet comportant des pochettes (4 ; 4') qui sont destinées à recevoir des documents, les documents étant insérés isolément dans ces pochettes (4 ; 4') disposées en recouvrement avec un décalage, leur ouverture (7) étant parallèle à l'axe d'articulation (3 ; 38, 39, 41 ; 93) des volets (1, 2 ; 64 ; 81-84), de manière à ce que les documents soient disposés en gradins (11, 12) en présentant un bord visible non recouvert, où pour deux volets adjacents, les gradins (11, 12) sont disposés avec la même direction d'insertion, le document le plus élevé d'un des volets est adjacent au document le plus bas de l'autre volet, de telle sorte que, lorsque les deux volets sont repliés l'un sur l'autre, les deux séries de gradins (11, 12) sont imbriquées l'une dans l'autre de manière à réduire l'épaisseur du portefeuille ou porte-document.
2. Porte-documents selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la série des pochettes d'un volet est

- constituée par une feuille (21) repliée sur elle-même en zigzag, la distance entre deux pliures (22-25) ayant, de manière alternée, deux valeurs différentes, une valeur égale au côté du document à insérer qui est perpendiculaire à l'ouverture de la pochette et une valeur légèrement inférieure de manière à pouvoir extraire le document, les bords des côtés en zigzag de la feuille (21) étant fixés les uns sur les autres et **en ce que** l'ensemble des pochettes de tous les volets est réalisé dans une feuille (21), les séries de gradins (11, 12 ; 31-34) étant séparées par des sections non repliées, constituant des plis d'aisance (35-37 ; 86, 87) dont la largeur correspond sensiblement à n fois l'épaisseur d'un document inséré, n étant le nombre de documents pouvant être inséré dans un volet.
3. Porte-documents selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** les bords des côtés en zigzag de la feuille (21) sont fixés les uns sur les autres par une couture avec un point à enroulement.
4. Porte-documents selon la revendication 2, **caractérisé en ce que**, avant le pliage de la feuille (21), on dépose, sur les bords des côtés en zigzag de la feuille, un cordon (20) en matière souple au niveau de la ligne de leur fixation.
5. Porte-documents selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** l'on prévoit une découpe partielle (26), une échancrure 26 de forme sensiblement elliptique, de la feuille (21) repliée au niveau de la pliure (22, 24) constituant le nez de gradin.
6. Porte-documents selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** la feuille comporte un couvercle de finition qui comprend une découpe formant fenêtre (28) au niveau d'au moins une pochette ou d'une poche.
7. Porte-documents selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** comporte au moins un troisième volet intercalaire (38) qui est articulé sur un des autres volets (39, 41), qui, en position de fermeture, est rabattu sur un des deux autres volets et qui comporte des pochettes sur ses deux faces, les séries de pochettes de ses deux faces étant disposées de manière antisymétrique de telle sorte que, en position de fermeture, la série de gradins de chaque face du troisième volet intercalaire (38) soit imbriquée dans la série de gradins de la face intérieure de l'un des deux premiers volets et **en ce que** la largeur du pli d'aisance (35) séparant les deux premiers volets (39, 41) correspond sensiblement à 2 n fois l'épaisseur d'un document inséré, n étant le nombre de documents pouvant être inséré dans un volet.
8. Porte-documents selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** comporte une poche latérale extérieure s'étendant sur toute la longueur des deux premiers volets, dont l'ouverture est perpendiculaire à l'axe d'articulation et qui comporte deux compartiments (14, 15 ; 51, 52) et **en ce que** l'un des compartiments (14) comprend une pochette de largeur inférieure (16) à celle d'un volet.
9. Porte-documents selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le côté des volets qui est parallèle à l'axe d'articulation est sensiblement plus grand que le double de la largeur des documents, **en ce que**, dans au moins un volet, on prévoit un nombre maximal de paires de pochettes adjacentes (62, 63) constituant deux séries de gradins verticaux adjacents et **en ce que**, dans l'espace restant libre du volet, on complète avec des pochettes disposées perpendiculairement de manière à réaliser une série de gradins horizontaux (66), l'ouverture de toutes les pochettes étant dirigée vers l'axe d'articulation (64) .
10. Porte-documents selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** comporte un insert qui peut être utilisé séparément et qui est constitué par un volet unique (71) qui comporte, sur au moins une de ses faces, des pochettes, et qui est monté à articulation sur une languette (72), la languette (72) étant fixée sur l'insert sur un côté parallèle à l'axe d'articulation (73), et lorsque l'insert est utilisé seul, ladite languette (72) étant repliée sur les pochettes en position de rangement dans une poche de vêtement, de sorte qu'elle recouvre les documents insérés dans les pochettes, et l'insert est fixé au portefeuille en introduisant ladite languette dans une poche ménagée (89) dans un volet et dont l'ouverture est parallèle à l'axe d'articulation du volet de telle manière que l'insert puisse être à articulation placé entre deux volets d'un portefeuille.
11. Porte-documents selon la revendication 10, **caractérisé en ce qu'au** moins un des premiers volets (101) comporte en outre au moins deux poches superposées (102, 103) dont les ouvertures sont opposées et parallèles à l'axe d'articulation (104, 105) de manière à recevoir une languette (72) d'insert ou un document de grandes dimensions, les deux poches (102, 103) étant réalisée au moyen d'une feuille repliée en zigzag.
12. Porte-documents selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** les deux premiers volets (92) comportent chacun un rabat (91) qui est articulé sur le volet (92) sur un côté perpendiculaire à l'axe d'articulation (93), au niveau des nez de gradin, et qui comporte une pochette sur au moins une de ses faces, la largeur du rabat étant légèrement inférieure à la longueur du volet, lorsque le rabat est en position

de fermeture, et le portefeuille replié, les deux rabats sont disposés de manière adjacente, l'un à côté de l'autre, sans recouvrement.

13. Porte-documents selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** comporte au moins trois volets, reliés par deux plis d'aisance (222, 223), comportant chacun une série de pochettes s'ouvrant d'un même côté, le pliage du portefeuille s'opérant en rabattant le volet situé à l'extrémité du portefeuille ouvert, correspondant audit côté (220), sur le volet central, puis en rabattant ensuite le volet situé à l'extrémité du portefeuille ouvert correspondant au côté opposé (221).
14. Porte-document selon la revendication 1, comportant au moins deux volets, chaque volet comportant une série de pochettes en gradins d'une largeur sensiblement inférieure à la largeur du volet, **caractérisé en ce qu'il** comporte une poche latérale (231) située sous les gradins, parallèlement à l'axe d'articulation et dont l'ouverture s'étend sur toute la longueur du volet, perpendiculairement audit axe.
15. Porte-documents selon la revendication 1, comportant deux volets, reliés l'un à l'autre par un pli d'aisance, chaque volet comportant une série de pochettes s'ouvrant d'un même côté, caractérisé en ce que chacun des volets comporte en outre sous les pochettes, une poche (232) dont l'ouverture s'étend parallèlement au pli d'aisance le long d'un bord du volet opposé audit pli et dans laquelle s'engage un insert à languette comportant sur l'une de ses faces une série de pochettes disposées en gradins s'ouvrant du même côté que les pochettes des volets du portefeuille auquel il est associé et la face de cet insert située à l'opposé de celle portant les gradins de pochettes étant munie d'une poche à fenêtre transparente (248, 249) et d'un soufflet (233) perpendiculaire à l'ouverture de ces poches transparentes, lesdites ouvertures des poches transparentes des deux volets, s'étendant d'un même côté parallèlement au pli d'aisance, et se refermant au moyen d'une fermeture à glissière (246, 247).
16. Porte-document selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** comprend un insert à languette (210) réalisé par pliage en zig-zag d'une bande (213) de manière à obtenir une succession de pochettes (211, 212) disposées en gradins, s'ouvrant alternativement sur les deux faces de l'insert et articulée à la languette (210) de forme rectangulaire destinée à venir s'introduire dans une pochette dudit porte-document.
17. Porte-document selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le côté des volets qui est parallèle à l'axe d'articulation est sensiblement plus grand que

le double de la largeur des documents et sensiblement plus grand que quatre tiers de la longueur des documents, **en ce que**, dans au moins un volet, on prévoit un nombre maximal de paires de pochettes adjacentes (256, 257) constituant une série de gradins verticaux adjacents et **en ce que**, dans l'espace restant libre du volet, on complète par deux gradins de pochettes disposées horizontalement et de manière adjacente, les ouvertures des pochettes étant orientées dans le même sens que celles des gradins verticaux, dont les largeurs sont respectivement, pour l'un sensiblement plus grand que la longueur d'un document (253) et pour l'autre sensiblement plus grand que le tiers de la longueur d'un document (251).

18. Porte-document selon la revendication 1, comportant trois volets reliés par deux pli d'aisance (252) l'un des volets d'extrémité comportant un ensemble de pochettes superposées (263), et telles que les dimensions de la pochette du dessus sont sensiblement inférieures à celles de la pochettes située au-dessous, chacune des pochettes étant ouvertes sur deux côtés, d'une part le côté parallèle au pli d'aisance (252) et d'autre part l'un des côtés perpendiculaire audit pli, ce même côté étant celui où est fixé le rabat (261) de forme rectangulaire et de dimensions sensiblement égales à celle du volet, relié audit volet par un pli d'aisance (260), et qui en position de fermeture se rabat sur l'ensemble de pochettes, et qui comporte sur chacun de ses faces une pochette à fenêtre (262) dont l'ouverture est orientée vers le pli d'aisance (252).

Claims

1. A document case intended for receiving a plurality of standardized-size documents (8; 62, 63), such as a wallet intended for receiving documents of the size of credit cards or visiting cards or a satchel intended for receiving a plurality of documents of several sizes, A4 or otherwise, comprising at least two first flaps articulated one to the other, wherein each flap comprises pouches (4; 4') which are intended for receiving documents, the documents being inserted separately into these overlapping pouches (4; 4') with an offset, their opening (7) being parallel to the axis of articulation (3; 38, 39, 41; 93) of the flaps (1, 2; 64; 81-84), in such a way that the documents are arranged in tiers (11, 12) displaying a visible uncovered edge, wherein, for two adjacent flaps, the tiers (11, 12) are arranged with the same direction of insertion, the highest document of one of the flaps is adjacent to the lowest document of the other flap, in such a way that, when the two flaps are folded on each other, the two series of tiers (11, 12) are fitted in each other so as to reduce the thickness of the

wallet or document case.

2. The document case as claimed in claim 1, **characterized in that** the series of pouches of one flap consists of a sheet (21) folded back on itself in a zigzag configuration, the distance between two folds (22-25) having, alternately, two different values, one value equal to the side of the document to be inserted which is perpendicular to the opening of the pouch and one slightly lower value so as to be able to remove the document, the edges of the sides in the zigzag configuration of the sheet (21) being fixed to one another and **in that** the set of the pouches of all the flaps is formed in a sheet (21), the series of tiers (11, 12; 31-34) being separated by non-folded sections, forming inverted pleats (35-37; 86, 87), the width of which corresponds substantially to n times the thickness of an inserted document, n being the number of documents which can be inserted into a flap.
3. The document case as claimed in claim 2, **characterized in that** the edges of the sides in the zigzag configuration of the sheet (21) are fixed to one another by a stitch with a rolling point.
4. The document case as claimed in claim 2, **characterized in that**, before the folding of the sheet (21), a cord (20) made of a flexible material is placed on the edges of the sides in the zigzag configuration of the sheet in the region of the line of the fixing thereof.
5. The document case as claimed in claim 2, **characterized in that** there is provided a partial cut-out (26), a substantially elliptically-shaped indentation 26, of the sheet (21) folded in the region of the fold (22, 24) forming the tier ridge.
6. The document case as claimed in claim 2, **characterized in that** the sheet comprises a finishing cover which comprises a cut-out forming a window (28) in the region of at least one pouch or a pocket.
7. The document case as claimed in claim 1, **characterized in that** it comprises at least one third divider flap (38) which is articulated to one of the other flaps (39, 41), which, in the closure position, is turned down on one of the two other flaps and which comprises pouches on its two faces, the series of pouches of its two faces being arranged in an antisymmetrical manner in such a way that, in the closure position, the series of tiers of each face of the third divider flap (38) is fitted in the series of tiers of the inner face of one of the two first flaps and **in that** the width of the inverted pleat (35) separating the two first flaps (39, 41) corresponds substantially to 2 n times the thickness of an inserted document, n being the number of documents which can be inserted into a

flap.

8. The document case as claimed in any one of the preceding claims, **characterized in that** it comprises an outer lateral pocket extending over the entire length of the two first flaps, the opening of which is perpendicular to the axis of articulation and which comprises two compartments (14, 15; 51, 52) and **in that** one of the compartments (14) comprises a pouch having a smaller width (16) than that of a flap.
9. The document case as claimed in claim 1, **characterized in that** the side of the flaps which is parallel to the axis of articulation is substantially larger than twice the width of the documents, **in that**, in at least one flap, there is provided a maximum number of pairs of adjacent pouches (62, 63) forming two series of adjacent vertical tiers and **in that**, in the space remaining free of the flap, there are added pouches arranged perpendicularly in such a way as to produce a series of horizontal tiers (66), the opening of all the pouches being directed toward the axis of articulation (64).
10. The document case as claimed in one of the preceding claims, **characterized in that** it comprises an insert which can be used separately and which consists of a single flap (71) which comprises, on at least one of its faces, pouches, and which is articulated to a tongue (72), the tongue (72) being fixed to the insert on a side parallel to the axis of articulation (73), and when the insert is used alone, said tongue (72) being folded on the pouches in the position for storage in a clothing pocket, in such a way that it covers the documents inserted into the pouches, and the insert is fixed to the wallet by introducing said tongue into a pocket (89) formed in a flap and the opening of which is parallel to the axis of articulation of the flap in such a way that the insert can be articulated, placed between two flaps of a wallet.
11. The document case as claimed in claim 10, **characterized in that** at least one of the first flaps (101) further comprises at least two superimposed pockets (102, 103), the openings of which are remote from and parallel to the axis of articulation (104, 105) in such a way as to receive an insert tongue (72) or a large document, the two pockets (102, 103) being formed by means of a sheet folded in a zigzag configuration.
12. The document case as claimed in claim 2, **characterized in that** the two first flaps (92) each comprise a tab (91) which is articulated to the flap (92) on a side perpendicular to the axis of articulation (93), in the region of the tier ridges, and which comprises a pouch on at least one of its faces, the width of the tab being slightly smaller than the length of the flap,

when the tab is in the closure position, and when the wallet is folded, the two tabs are arranged adjacently, one beside the other, without overlap.

13. The document case as claimed in claim 1, **characterized in that** it comprises at least three flaps, connected by two inverted pleats (222, 223), each comprising a series of pouches opening from the same side, the wallet being folded by turning down the flap situated at the end of the open wallet, corresponding to said side (220), on the central flap, then by turning down subsequently the flap situated at the end of the open wallet corresponding to the opposite side (221).
14. The document case as claimed in claim 1, comprising at least two flaps, each flap comprising a series of pouches in tiers having a width substantially smaller than the width of the flap, **characterized in that** it comprises a lateral pocket (231) situated below the tiers, parallel to the axis of articulation, and the opening of which extends over the entire length of the flap, perpendicularly to said axis.
15. The document case as claimed in claim 1, comprising two flaps, connected to each other by an inverted pleat, each flap comprising a series of pouches opening from the same side, **characterized in that** each of the flaps further comprises below the pouches a pocket (232), the opening of which extends parallel to the inverted pleat along an edge of the flap remote from said pleat and in which there engages a tongue insert comprising on one of its faces a series of pouches arranged in tiers opening from the same side as the pouches of the flaps of the wallet with which it is associated and the face of this insert situated remote from that carrying the tiers of pouches being equipped with a transparent window pocket (248, 249) and with a gusset (233) perpendicular to the opening of these transparent pockets, said openings of the transparent pockets of the two flaps extending from the same side parallel to the inverted pleat and closing by means of a zip fastener (246, 247).
16. The document case as claimed in claim 1, **characterized in that** it comprises a tongue insert (210) produced by folding a strip (213) in a zigzag configuration in such a way as to obtain a sequence of pouches (211, 212) arranged in tiers, opening alternately on the two faces of the insert and articulated to the rectangularly-shaped tongue (210) which is intended to be introduced into a pouch of said document case.
17. The document case as claimed in claim 1, **characterized in that** the side of the flaps which is parallel to the axis of articulation is substantially larger than

twice the width of the documents and substantially larger than four thirds the length of the documents, **in that**, in at least one flap, there is provided a maximum number of pairs of adjacent pouches (256, 257) forming a series of adjacent vertical tiers and **in that**, in the space remaining free of the flap, there are added two tiers of pouches arranged horizontally and adjacently, the openings of the pouches being oriented in the same direction as those of the vertical tiers, the widths of which are respectively on the one hand substantially larger than the length of a document (253) and on the other hand substantially larger than the third of the length of a document (251).

18. The document case as claimed in claim 1, comprising three flaps connected by two inverted pleats (252), one of the end flaps comprising a set of superimposed pouches (263), and such that the dimensions of the top pouch are substantially smaller than those of the pouches situated below, each of the pouches being open on two sides, on the one hand the side parallel to the inverted pleat (252) and on the other hand one of the sides perpendicular to said pleat, this same side being that where there is fixed the rectangularly-shaped tab (261), the dimensions of which are substantially equal to that of the flap, connected to said flap by an inverted pleat (260), and which in the closure position is turned down on the set of pouches, and which comprises on each of its faces a window pouch (262), the opening of which is oriented toward the inverted pleat (252).

Patentansprüche

1. Dokumentenmappe, die eine Vielzahl von Dokumenten (8; 62, 63) mit normiertem Format aufnehmen soll, wie eine Brieftasche, die Dokumente im Format von Kreditkarten oder Visitenkarten aufnehmen soll, oder ein Etui, das eine Vielzahl von Dokumenten mit mehreren Formaten, A4 oder dergleichen, aufnehmen soll, mit mindestens zwei ersten Klappen, die aneinander gelenkig gelagert sind, wobei jede Klappe Hüllen (4; 4') umfasst, die Dokumente aufnehmen sollen, wobei die Dokumente einzeln in diese Hüllen (4; 4') eingefügt werden, die mit einer Verschiebung überlappt angeordnet sind, wobei ihre Öffnung (7) zur Gelenkachse (3; 38, 39, 41; 93) der Klappen (1, 2; 64; 81-84) parallel ist, so dass die Dokumente in Stufen (11, 12) angeordnet sind, wobei sie einen nicht bedeckten sichtbaren Rand aufweisen, wobei für zwei benachbarte Klappen die Stufen (11, 12) mit derselben Einfügerichtung angeordnet sind, wobei das höchste Dokument von einer der Klappen zum niedrigsten Dokument der anderen Klappe benachbart ist, so dass, wenn die zwei Klappen aufeinander gefaltet sind, die zwei Reihen von Stufen (11, 12) ineinander verschachtelt sind, um

die Dicke der Brieftasche oder der Dokumentenmappe zu verringern.

2. Dokumentenmappe nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Reihe von Hüllen einer Klappe aus einer Folie (21) gebildet ist, die zickzackförmig auf sich gefaltet ist, wobei der Abstand zwischen zwei Falten (22-25) abwechselnd zwei verschiedene Werte aufweist, einen Wert gleich der Seite des einzufügenden Dokuments, die zur Öffnung der Hülle senkrecht ist, und einen geringfügig kleineren Wert, um das Dokument herausziehen zu können, wobei die Ränder der zickzackförmigen Seiten der Folie (21) aneinander befestigt sind, und dass die Gesamtheit der Hüllen aller Klappen in einer Folie (21) hergestellt ist, wobei die Reihen von Stufen (11, 12; 31-34) durch nicht gefaltete Abschnitte getrennt sind, die Bequemlichkeitslagen (35-37; 86, 87) bilden, deren Breite im Wesentlichen n Mal der Dicke eines eingefügten Dokuments entspricht, wobei n die Anzahl von Dokumenten ist, die in eine Klappe eingefügt werden können. 5 10 15 20
3. Dokumentenmappe nach Anspruch 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Ränder der zickzackförmigen Seiten der Folie (21) durch eine Naht mit einem Wicklungspunkt aneinander befestigt sind. 25
4. Dokumentenmappe nach Anspruch 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** vor dem Falten der Folie (21) auf den Rändern der zickzackförmigen Seiten der Folie eine Kordel (20) aus biegsamem Material auf der Höhe der Linie ihrer Befestigung angeordnet wird. 30 35
5. Dokumentenmappe nach Anspruch 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** ein teilweiser Ausschnitt (26), eine Aussparung 26 mit im Wesentlichen elliptischer Form, der gefalteten Folie (21) auf der Höhe der Falte (22, 24), die die Stufennase bildet, vorgesehen wird. 40
6. Dokumentenmappe nach Anspruch 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Folie eine Endabdeckung umfasst, die einen Ausschnitt umfasst, der ein Fenster (28) auf der Höhe mindestens einer Hülle oder einer Tasche bildet. 45
7. Dokumentenmappe nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** sie mindestens eine dritte Zwischenklappe (38) umfasst, die an einer der anderen Klappen (39, 41) gelenkig gelagert ist, die in der Verschlussposition auf eine der zwei anderen Klappen umgeklappt ist und die Hüllen an ihren zwei Flächen umfasst, wobei die Reihen von Hüllen ihrer zwei Flächen in antisymmetrischer Weise angeordnet sind, so dass in der Verschlussposition die Reihe von Stufen jeder Fläche der dritten Zwischenklappe (38) in die Reihe von Stufen der inneren Fläche von einer 50 55
- der zwei ersten Klappen verschachtelt ist, und dass die Breite der Bequemlichkeitslage (35), die die zwei ersten Klappen (39, 41) trennt, im Wesentlichen 2n Mal der Dicke eines eingefügten Dokuments entspricht, wobei n die Anzahl von Dokumenten ist, die in eine Klappe eingefügt werden können.
8. Dokumentenmappe nach einem der vorangehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** sie eine seitliche äußere Tasche umfasst, die sich auf der ganzen Länge der zwei ersten Klappen erstreckt, deren Öffnung zur Gelenkachse senkrecht ist und die zwei Fächer (14, 15; 51, 52) umfasst, und dass eines der Fächer (14) eine Hülle mit geringerer Breite (16) als jene einer Klappe umfasst.
9. Dokumentenmappe nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Seite der Klappen, die zur Gelenkachse parallel ist, im Wesentlichen größer ist als das Doppelte der Breite der Dokumente, und dass in mindestens einer Klappe eine maximale Anzahl von Paaren von benachbarten Hüllen (62, 63) vorgesehen ist, die zwei Reihen von vertikalen benachbarten Stufen bilden, und dass in dem frei bleibenden Raum der Klappe man mit Hüllen ergänzt, die senkrecht angeordnet sind, um eine Reihe von horizontalen Stufen (66) herzustellen, wobei die Öffnung aller Hüllen zur Gelenkachse (64) gerichtet ist.
10. Dokumentenmappe nach einem der vorangehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** sie einen Einsatz umfasst, der getrennt verwendet werden kann und der aus einer einzigen Klappe (71) gebildet ist, die auf mindestens einer ihrer Flächen Hüllen umfasst, und die gelenkig an einer Zunge (72) angebracht ist, wobei die Zunge (72) am Einsatz auf einer zur Gelenkachse (73) parallelen Seite befestigt ist, und wenn der Einsatz allein verwendet wird, die Zunge (72) auf die Hüllen in der Verstauposition in einer Bekleidungstasche umgefaltet ist, so dass sie die in die Hüllen eingefügten Dokumente bedeckt, und der Einsatz an der Brieftasche durch Einführen der Zunge in eine Tasche (89), die in einer Klappe ausgebildet ist und deren Öffnung zur Gelenkachse der Klappe parallel ist, befestigt wird, so dass der Einsatz gelenkig zwischen zwei Klappen einer Brieftasche angeordnet werden kann.
11. Dokumentenmappe nach Anspruch 10, **dadurch gekennzeichnet, dass** mindestens eine der ersten Klappen (101) außerdem mindestens zwei übereinander gelagerte Taschen (102, 103) umfasst, deren Öffnungen entgegengesetzt und zur Gelenkachse (104, 105) parallel sind, um eine Einsatzzunge (72) oder ein Dokument mit großen Abmessungen aufzunehmen, wobei die zwei Taschen (102, 103) mittels einer zickzackförmig gefalteten Folie hergestellt sind.

12. Dokumentenmappe nach Anspruch 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** die zwei ersten Klappen (92) jeweils eine Lasche (91) umfassen, die an der Klappe (92) auf einer zur Gelenkachse (93) senkrechten Seite auf der Höhe der Stufennasen gelenkig gelagert ist, und die eine Hülle an mindestens einer ihrer Flächen umfasst, wobei die Breite der Lasche geringfügig kleiner ist als die Länge der Klappe, wenn die Lasche sich in der Verschlussposition befindet und die Brieftasche gefaltet ist, wobei die zwei Laschen in benachbarter Weise nebeneinander ohne Überdeckung angeordnet sind.
13. Dokumentenmappe nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** sie mindestens drei Klappen umfasst, die durch zwei Bequemlichkeitslagen (222, 223) verbunden sind, die jeweils eine Reihe von Hüllen umfassen, die sich auf ein und derselben Seite öffnen, wobei das Falten der Brieftasche durch Umklappen der Klappe, die am Ende der offenen Brieftasche entsprechend der Seite (220) liegt, auf die zentrale Klappe, dann durch Umklappen anschließend der Klappe, die am Ende der offenen Brieftasche entsprechend der entgegengesetzten Seite (221) liegt, erfolgt.
14. Dokumentenmappe nach Anspruch 1, mit mindestens zwei Klappen, wobei jede Klappe eine Reihe von Hüllen in Stufen mit einer Breite umfasst, die im Wesentlichen kleiner ist als die Breite der Klappe, **dadurch gekennzeichnet, dass** sie eine seitliche Tasche (231) umfasst, die unter den Stufen parallel zur Gelenkachse liegt und deren Öffnung sich auf der ganzen Länge der Klappe senkrecht zur Achse erstreckt.
15. Dokumentenmappe nach Anspruch 1 mit zwei Klappen, die durch eine Bequemlichkeitslage miteinander verbunden sind, wobei jede Klappe eine Reihe von Hüllen umfasst, die sich auf ein und derselben Seite öffnen, **dadurch gekennzeichnet, dass** jede der Klappen außerdem unter den Hüllen eine Tasche (232) umfasst, deren Öffnung sich parallel zur Bequemlichkeitslage entlang eines Randes der Klappe entgegengesetzt zu der Lage erstreckt und mit der ein Einsatz mit Zunge in Eingriff steht, der an einer seiner Flächen eine Reihe von Hüllen umfasst, die in Stufen angeordnet sind, die sich auf derselben Seite wie die Hüllen der Klappen der Brieftasche öffnen, mit der er verbunden ist, und die Fläche dieses Einsatzes, die entgegengesetzt zu jener liegt, die die Stufen von Hüllen trägt, mit einer Tasche mit transparentem Fenster (248, 249) und einem Balg (233) senkrecht zur Öffnung dieser transparenten Taschen ausgestattet ist, wobei die Öffnungen der transparenten Taschen der zwei Klappen sich auf ein und derselben Seite parallel zur Bequemlichkeitslage erstrecken und sich mittels eines Gleitschienenverschlusses (246, 247) verschließen.
16. Dokumentenmappe nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** sie einen Einsatz mit Zunge (210) umfasst, der durch zickzackförmiges Falten eines Bandes (213) hergestellt ist, um eine Folge von Hüllen (211, 212) zu erhalten, die in Stufen angeordnet sind, sich abwechselnd an den zwei Flächen des Einsatzes öffnen und an der Zunge (210) mit rechteckiger Form gelenkig gelagert sind, die sich in eine Hülle der Dokumentenmappe einfügen soll.
17. Dokumentenmappe nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Seite der Klappen, die zur Gelenkachse parallel ist, im Wesentlichen größer als das Doppelte der Breite der Dokumente und im Wesentlichen größer als vier Drittel der Länge der Dokumente ist, dass in mindestens einer Klappe eine maximale Anzahl von Paaren von benachbarten Hüllen (256, 257) vorgesehen ist, die eine Reihe von vertikalen benachbarten Stufen bilden, und dass in dem frei bleibenden Raum der Klappe man mit zwei Stufen von Hüllen ergänzt, die horizontal und benachbart angeordnet sind, wobei die Öffnungen der Hüllen in derselben Richtung wie jene der vertikalen Stufen orientiert sind, deren Breiten für eine im Wesentlichen größer als die Länge eines Dokuments (253) bzw. für die andere im Wesentlichen größer als das Drittel der Länge eines Dokuments (251) sind.
18. Dokumentenmappe nach Anspruch 1, mit drei Klappen, die durch zwei Bequemlichkeitslagen (252) verbunden sind, wobei eine der Endklappen eine Gesamtheit von übereinander gelagerten Hüllen (263) umfasst, und derart, dass die Abmessungen der oberen Hülle im Wesentlichen geringer sind als jene der Hülle, die darunter liegt, wobei jede der Hüllen auf zwei Seiten offen ist, einerseits auf der zur Bequemlichkeitslage (252) parallelen Seite und andererseits auf einer der zur Lage senkrechten Seiten, wobei eben diese Seite jene ist, an der die Lasche (261) mit rechteckiger Form und mit Abmessungen, die im Wesentlichen gleich jener der Klappe sind, befestigt ist, die mit der Klappe durch eine Bequemlichkeitslage (260) verbunden ist, und die in der Verschlussposition sich auf die Gesamtheit von Hüllen umklappt, und die an jeder ihrer Flächen eine Hülle mit Fenster (262) umfasst, deren Öffnung zur Bequemlichkeitslage (252) orientiert ist.

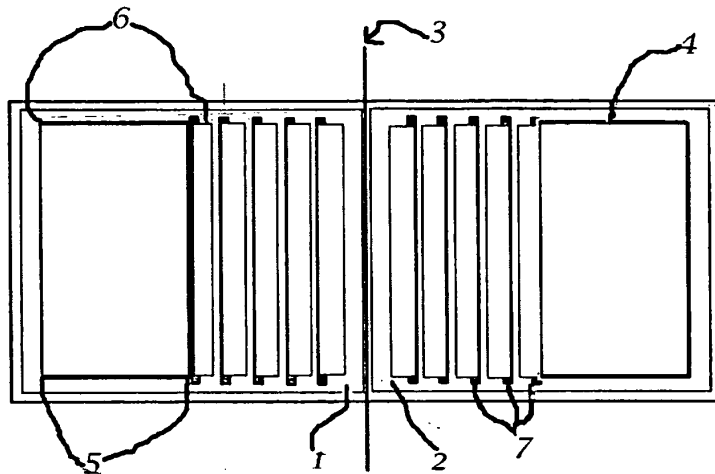


Figure 1.a

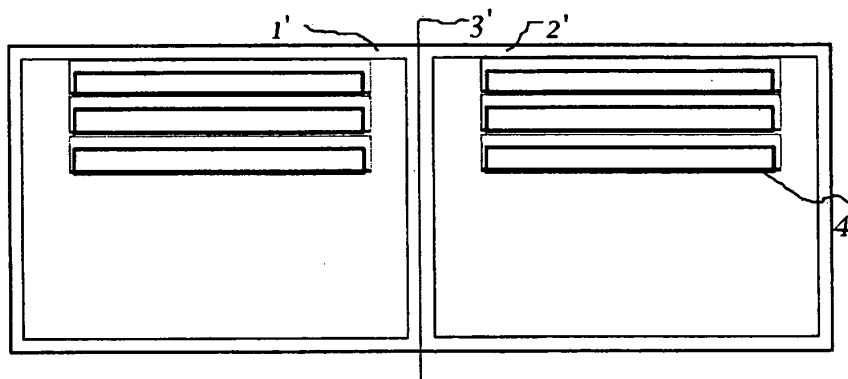


Figure 1.b



Figure 1.c



Figure 1.d

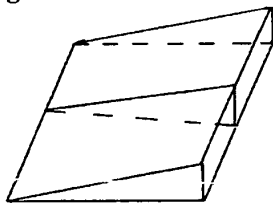


Figure 1d'



Figure 1.e



Figure 1.f



Figure 1.g

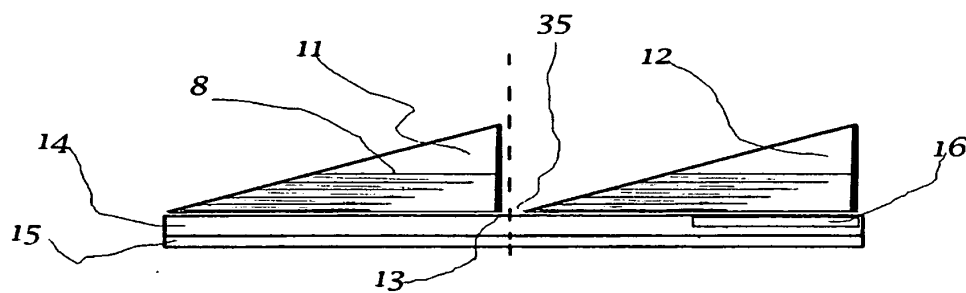


Figure 2

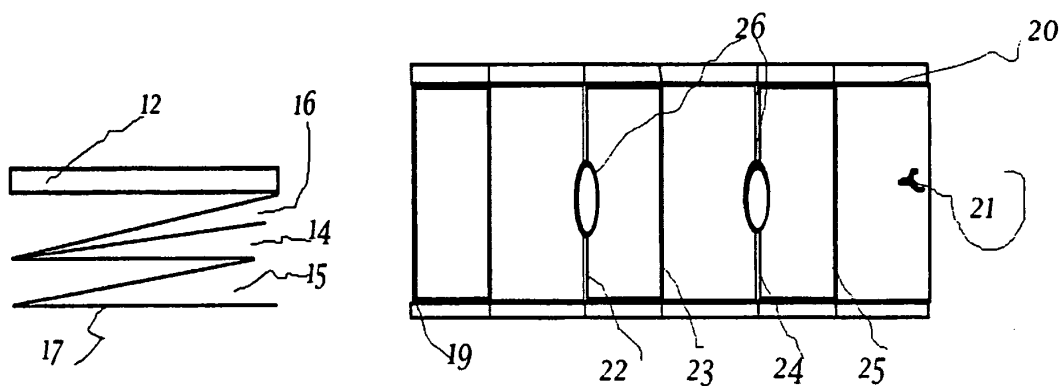


Figure 3

Figure 4

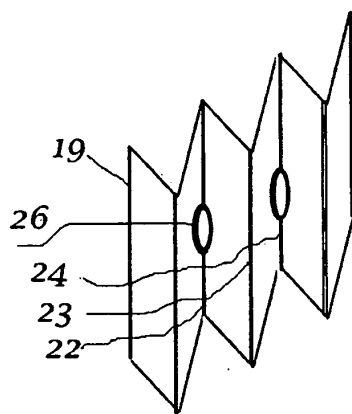


Figure 5

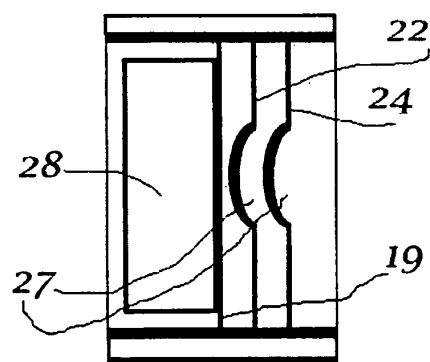


Figure 6

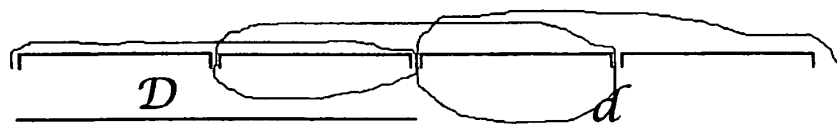
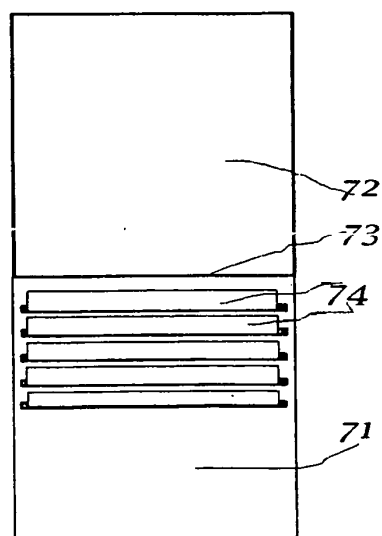
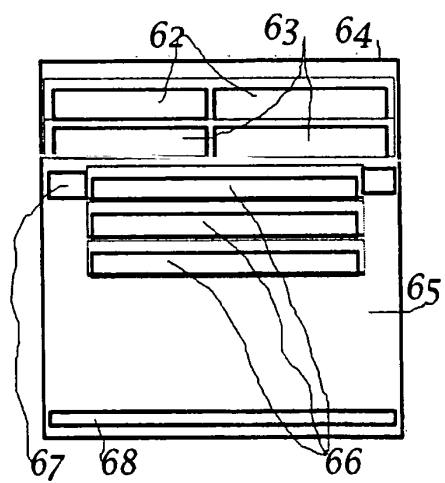
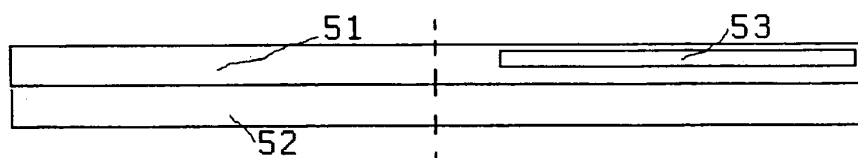
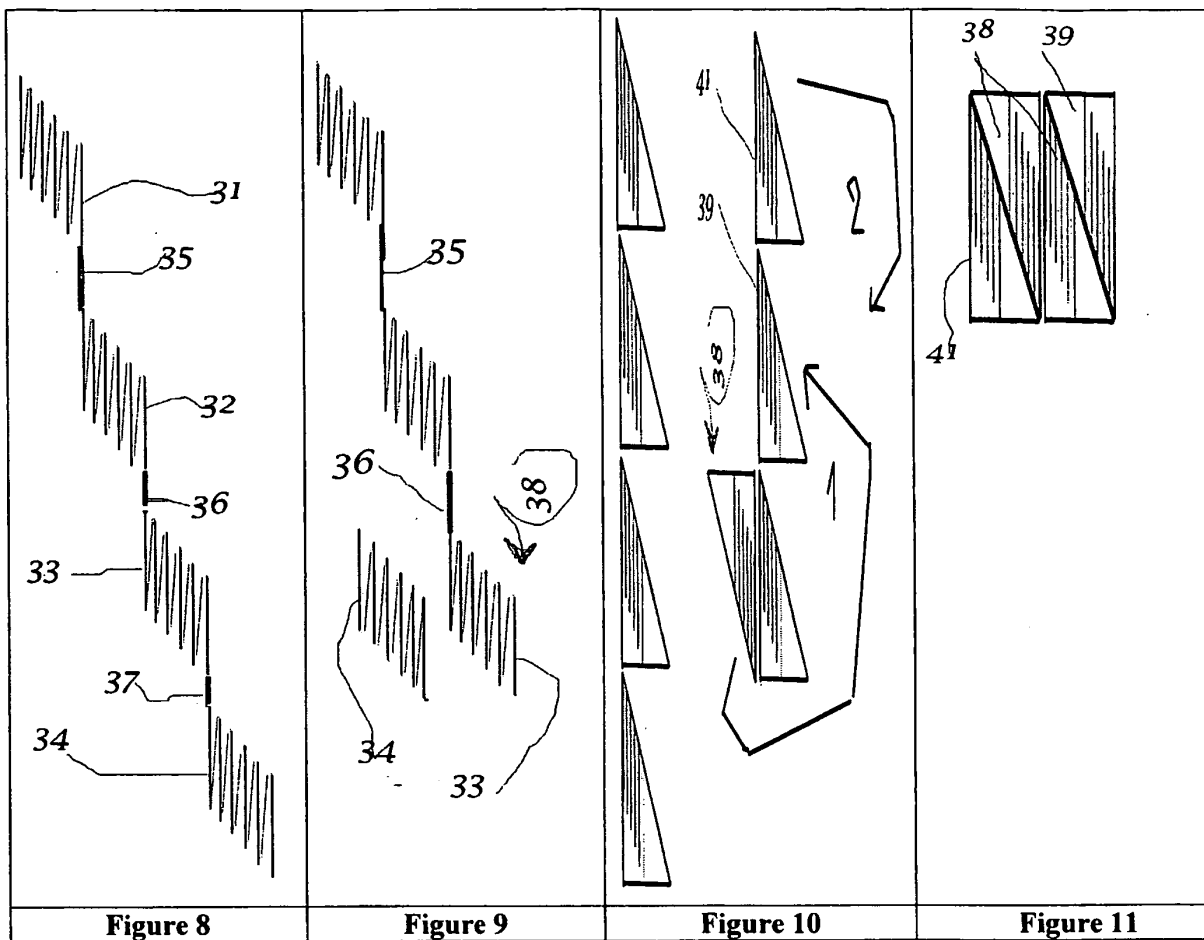


Figure 7



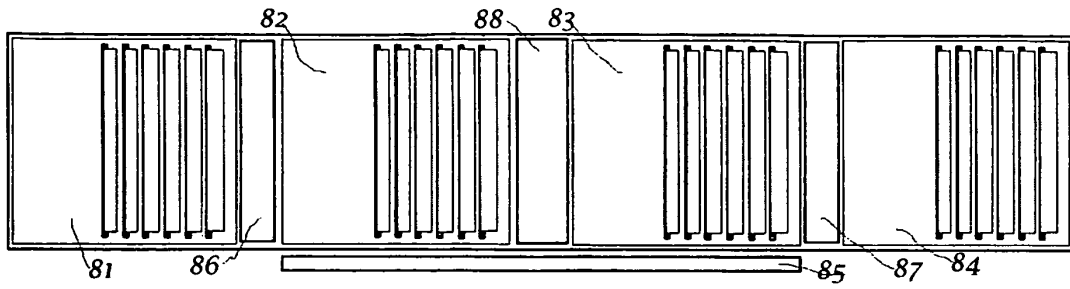


Figure 15

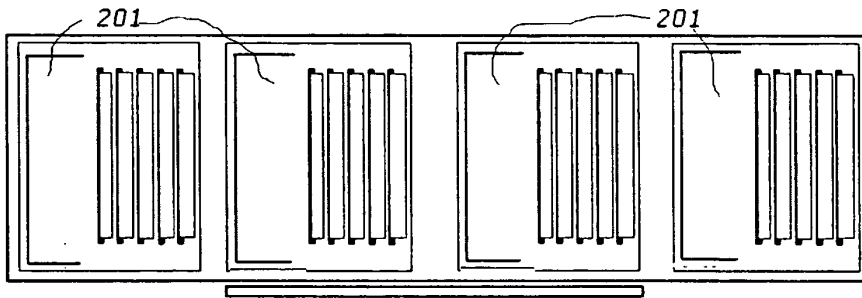


Figure 20

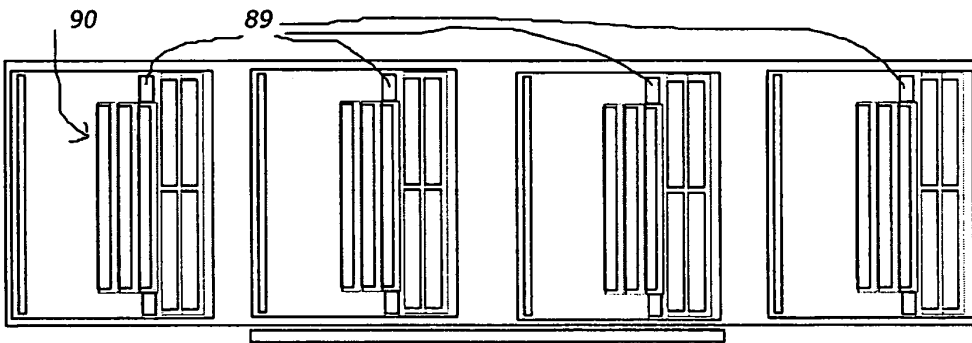


Figure 16

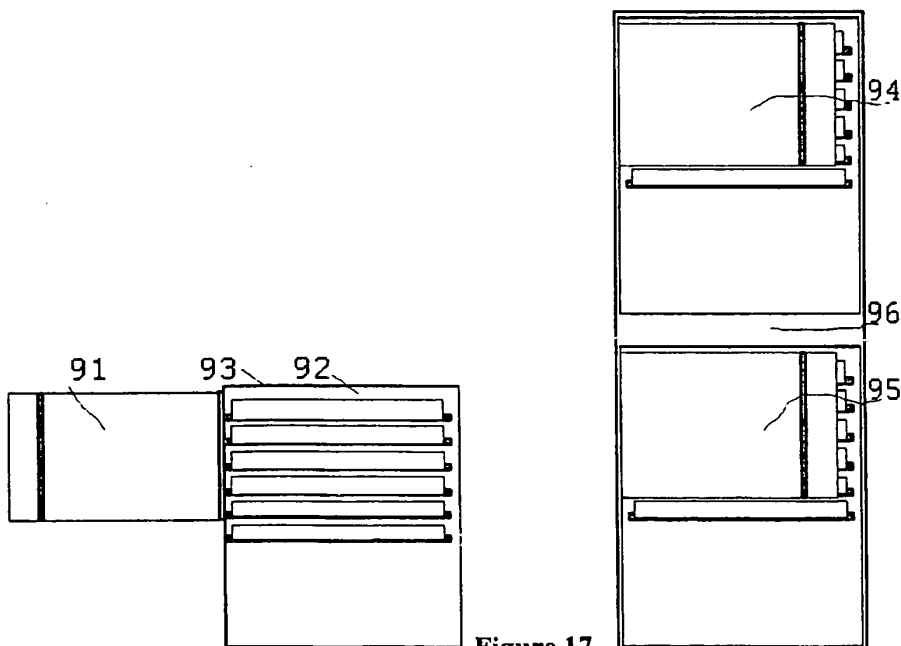


Figure 17

Figure 18

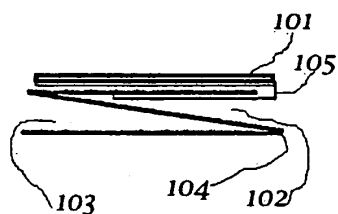


Figure 19

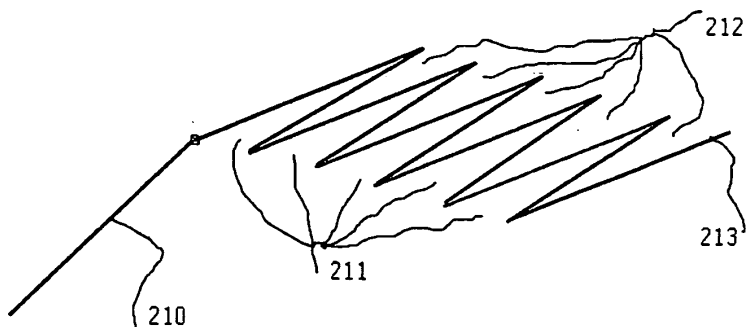


Figure 21

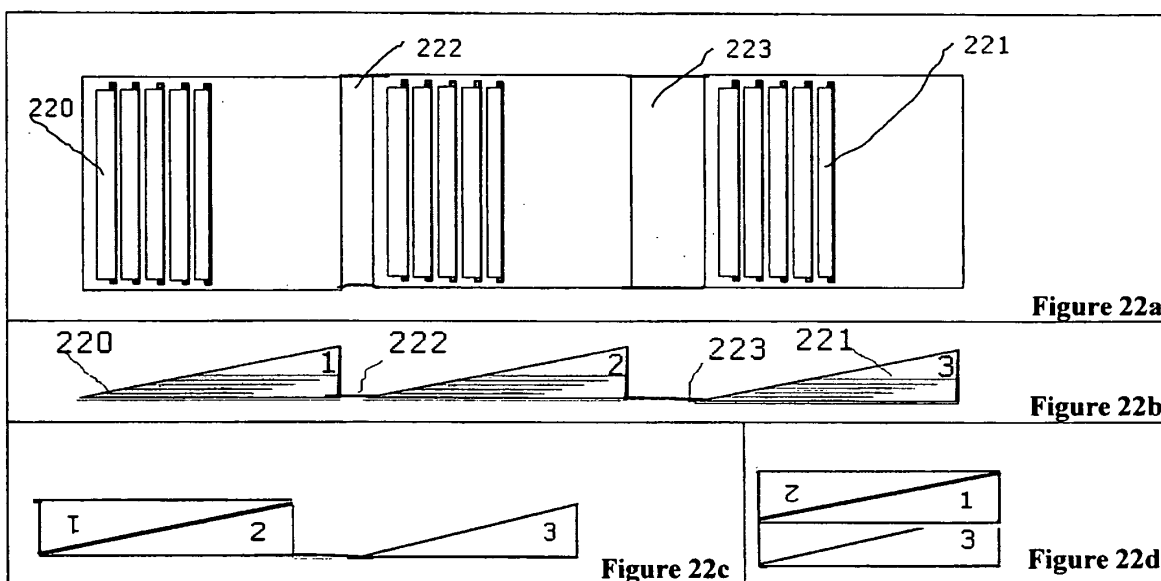


Figure 22a

Figure 22b

Figure 22c

Figure 22d

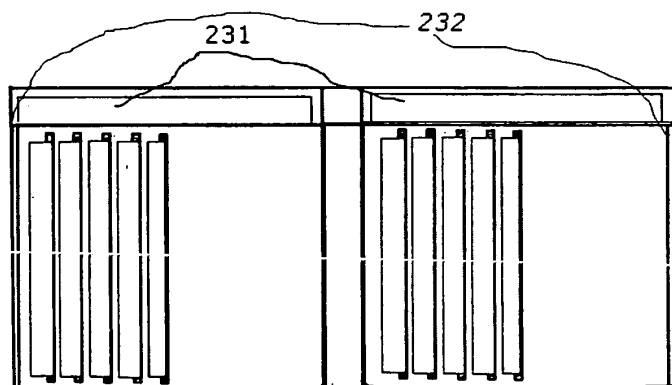


Figure 23

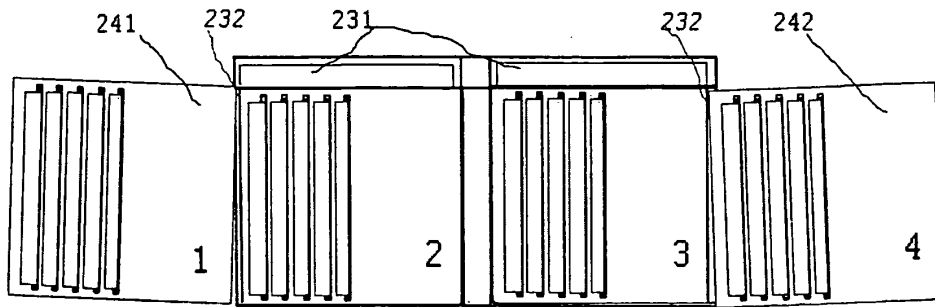


Figure 24a

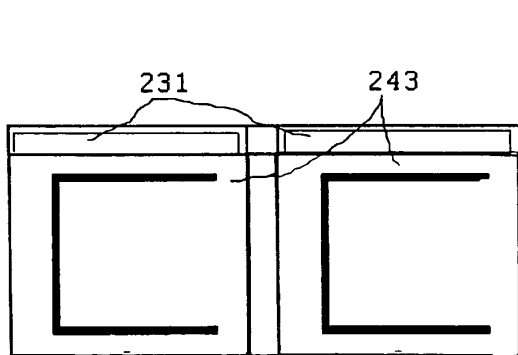


Figure 24b

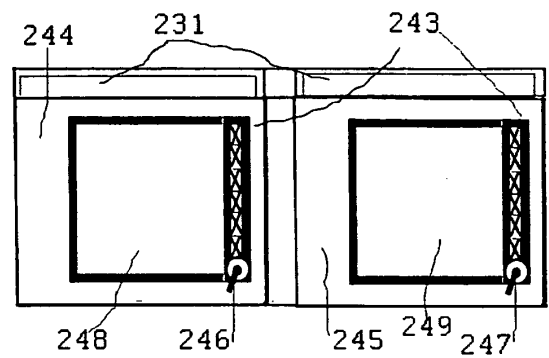


Figure 24c

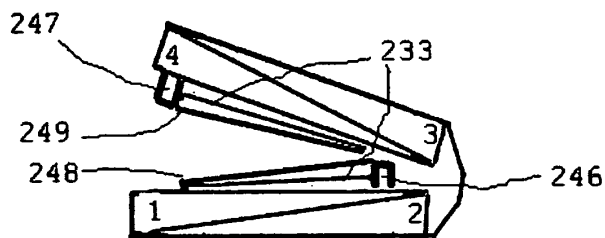


Figure 24d

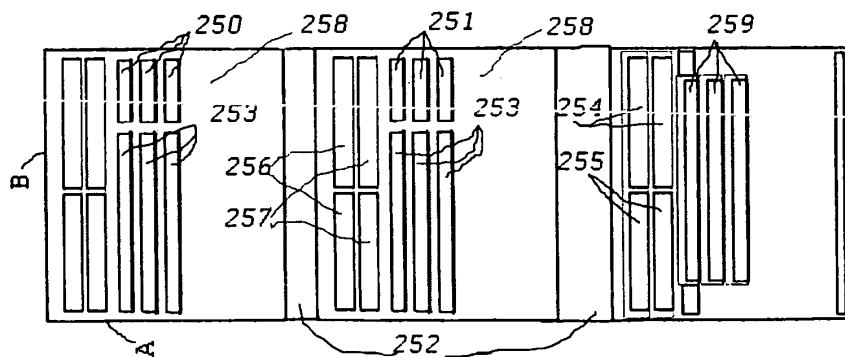


Figure 25

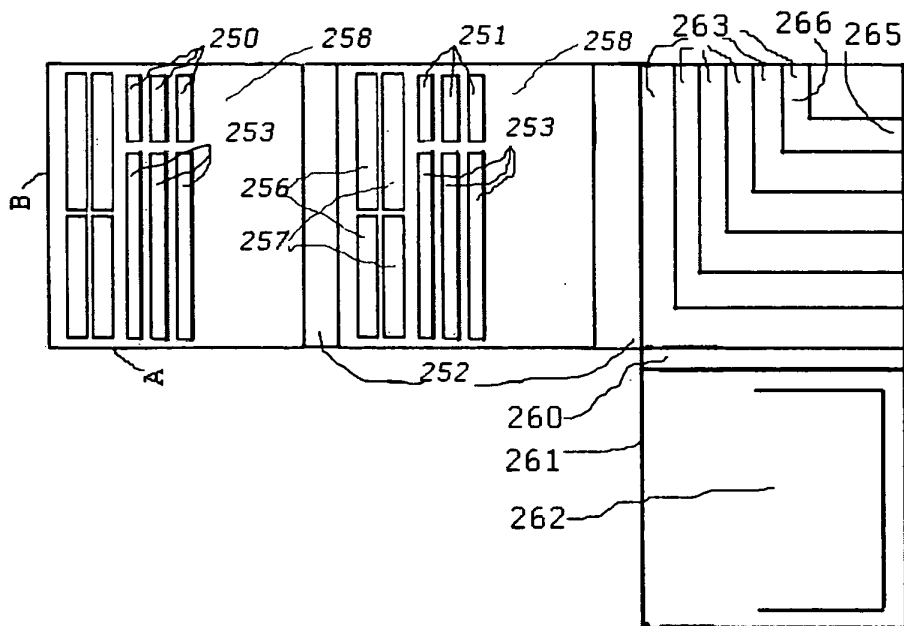


Figure 25a

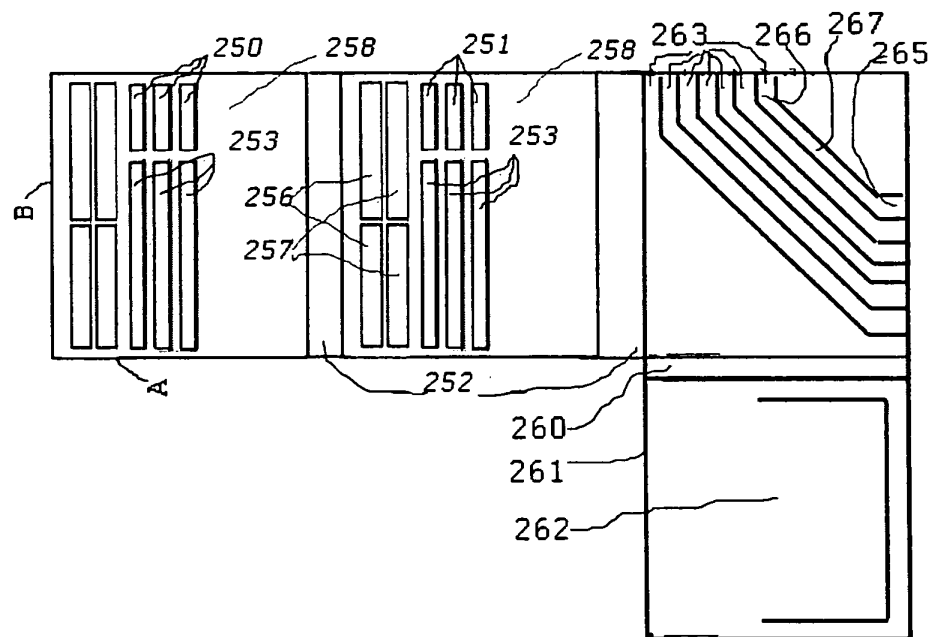


Figure 25b

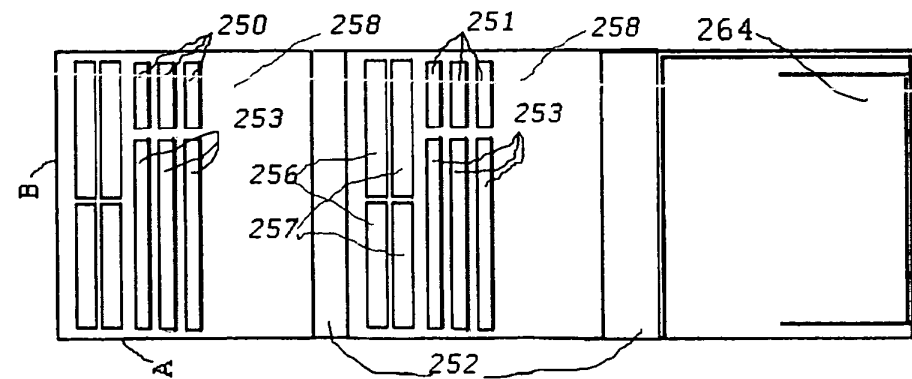


Figure 25c

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 3946781 A [0003]